

# Place de l'anonymat dans les Consultations de Dépistage Anonyme et Gratuit

M.Patoureau<sup>1</sup>, Y.Poirier<sup>2</sup>, C.Michau<sup>3</sup>, F.Delaunay<sup>4</sup>, E.Lavigne<sup>5</sup>, I.Flechard<sup>6</sup>, C.Le Clec'h<sup>7</sup>, B.Bonnet<sup>8</sup>

<sup>1</sup>CHU Nantes, <sup>2</sup>CH La Roche/Yon, <sup>3</sup>CH Saint Nazaire, <sup>4</sup>CH Cholet, <sup>5</sup>CPEF Maine et Loire, <sup>6</sup>CHG Le Mans, <sup>7</sup>CHU Angers, <sup>8</sup>Réseau Régional de Santé Sexuelle

## Introduction – Objectifs

Le premier test de dépistage de l'infection à VIH est mis au point en 1984. Il est rendu obligatoire en France pour tout don du sang, son utilisation reste limitée et compliquée en dehors de ce contexte. Les personnes souhaitant connaître leur statut sérologique suite à des comportements sexuels à risque ont alors recours au don de sang. En 1988 les pouvoirs publics créent donc les consultations de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) pour faciliter l'accès au dépistage dans un contexte de discrimination négative des personnes vivant avec le VIH.

Aujourd'hui l'anonymat est toujours obligatoire, le sentiment des professionnels des CDAG est assez unanime : l'anonymat ne semble plus aussi indispensable.

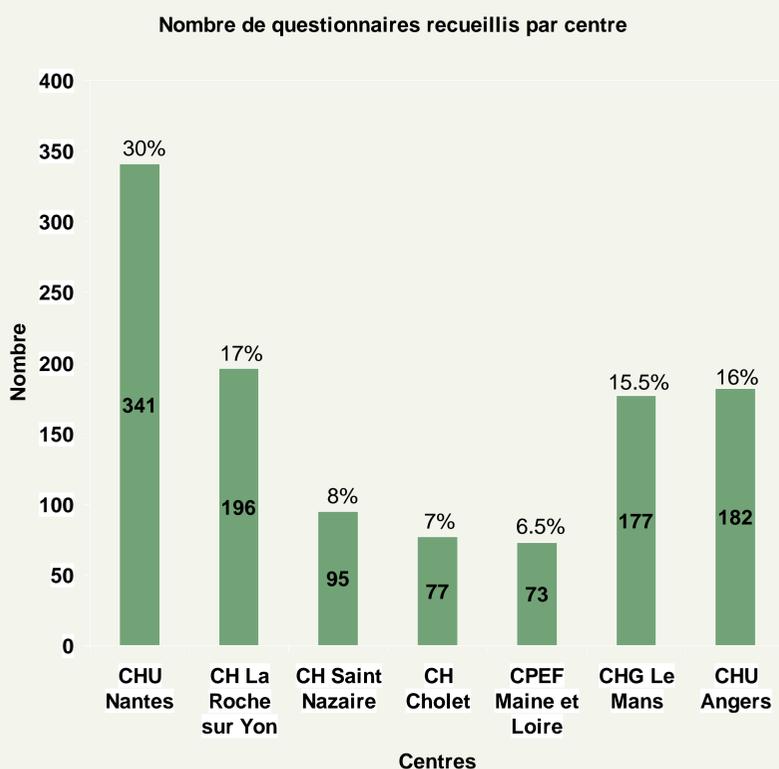
L'objectif de cette étude est de connaître l'avis des personnes consultant dans de telles structures. Seraient-elles d'accord pour donner leur identité afin de créer un dossier médical confidentiel ?

## Matériel et méthode

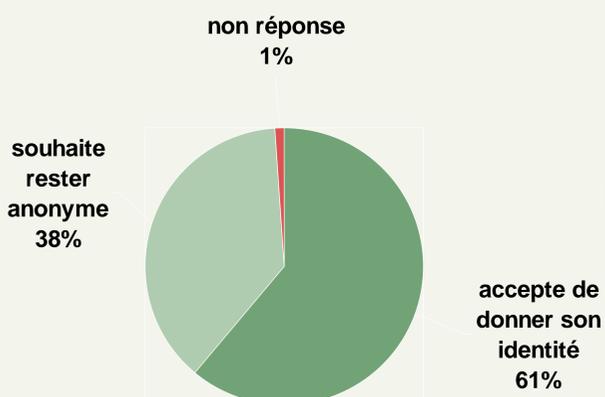
En novembre 2013, le réseau régional de santé sexuelle des Pays de la Loire, dans le cadre d'un groupe de travail, mène et coordonne une enquête auprès des CDAG de la région. Un auto-questionnaire est distribué pendant 1 mois aux personnes venant consulter dans l'un des 7 centres participant (CHU Nantes et Angers, CH La Roche sur Yon, Saint Nazaire et Cholet, CPEF Maine et Loire, CHG Le Mans).

## Résultats

Au total, 1141 questionnaires ont été recueillis

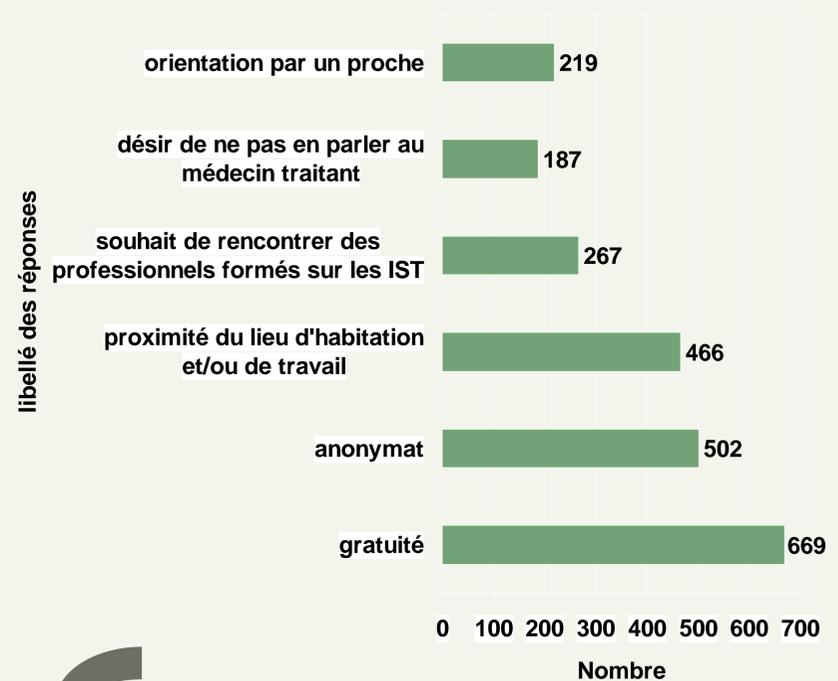


Seriez-vous d'accord pour donner votre identité (nom, prénom, date de naissance et/ou numéro de téléphone) ou préférez-vous rester anonyme (dossier médical avec numéro d'anonymat)?



## Deux questions ont été posées au public :

Pourquoi êtes-vous venu dans notre centre pour le dépistage des infections sexuellement transmissibles (plusieurs réponses possibles) ?



La majorité des personnes (n=669) viennent dans un CDAG pour la gratuité.

La majorité des personnes (61%) seraient d'accord pour donner leur identité.

## Conclusion

L'anonymat n'est pas la demande première du patient qui souhaite surtout et avant tout une prise en charge confidentielle. L'anonymat peut rendre difficile la prise en charge du patient et favorise les « perdus de vue », en effet le patient ne peut à aucun moment être contacté puisque l'anonymat est systématique à son admission.

**L'anonymat dans les CDAG pourrait-il être une possibilité plutôt qu'une obligation ?**